

Le code de vie de L'Académie De Roberval

Des règles à l'image de nos valeurs

L'école secondaire est un milieu formateur dans bien des sens. On y reçoit des connaissances qui, globalement, forment une base qui nous permettra de nous épanouir et d'accéder à une formation de pointe, d'améliorer notre qualité de vie et de mieux connaître notre place dans le monde. Nous y développons également une série de compétences, qui nous outillent pour les futures étapes de la vie. Enfin, nous y acquérons un sens du vivre-ensemble et une conscience sociale à travers une série de valeurs communes qui nous permettent de vivre en harmonie au sein de notre école. Ainsi, nous pouvons grandir dans un climat propice aux apprentissages; un milieu sain et sécuritaire.



Le code de vie s'applique pour tous, dans toutes les activités de l'école (**classe, salle de dîner, corridors, bibliothèque, gymnase, autobus, etc.**), lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les adultes de l'école sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Ce code n'est pas qu'un ensemble de règles et de restrictions, mais plutôt un outil qui te permettra de mieux te connaître et d'exercer ton rôle en tant qu'élève, de favoriser la persévérance et le dépassement de soi.

Réussite éducative

Règle

Je m'engage dans ma réussite scolaire tout au long de l'année.

Comportements attendus

Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu. Au son de la 2^e cloche, je suis assis à ma place, prêt à travailler.

Si je suis absent, il est de ma responsabilité de m'informer des notes de cours, travaux et évaluations à venir dès mon retour d'absence.

En tout temps, j'apporte mon agenda et le matériel requis.

Je lève la main et j'attends l'autorisation de l'enseignant avant de parler.

Je travaille au meilleur de mes capacités.

Je remets mes travaux dans les délais prévus et selon les exigences de l'enseignant.

La note « 0 » n'est pas une option!

Lorsque je rédige un travail, j'exprime mes idées et je précise toujours la provenance de mes sources.

Tout « copier/coller » est interdit.

Lors d'une évaluation, je garde mes réponses pour moi et j'utilise seulement le matériel autorisé pour l'évaluation.

Ainsi...

J'apprends :

- de nouveaux concepts;***
- à gérer mon temps et mon matériel;***
- à respecter des échéanciers.***

Je développe :

- mes compétences;***
- des méthodes de travail;***
- mon sens des responsabilités.***

Je contribue à créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail.

Vivre ensemble

Règle

J'adopte un comportement qui favorise le mieux - vivre en groupe.

Comportements attendus

Je respecte tous les adultes et élèves par mes attitudes et par mon langage.

Je m'adresse à l'adulte en le vouvoyant.

J'utilise un vocabulaire qui convient au cadre d'apprentissage.

Je respecte l'intimité des autres.

Je suis discret dans mes démonstrations amoureuses.

J'accepte l'autre dans ses différences culturelles, religieuses, sexuelles et physiques.

J'adopte un comportement empreint de civisme et de respect en tout temps

Ainsi...

J'apprends :

-à vivre en société et à devenir un citoyen responsable;

-à communiquer avec ouverture en acceptant les différences de l'autre.

Je développe :

-des habiletés sociales;

-mon autocontrôle.

Je contribue à la création d'un milieu de vie sain et respectueux où tout le monde a sa place.

Encadrement

Règle

J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et les autres.

Comportements attendus

J'utilise mon matériel électronique le matin avant les cours, aux récréations, à l'heure du dîner, après 15h25.

Lors des heures de classe, mes déplacements doivent être autorisés dans l'agenda.

Je laisse mon sac d'école et mon sac à main dans mon casier.

J'apporte seulement le matériel nécessaire en classe.

Je peux utiliser les espaces mis à ma disposition pour la détente : agora et cafétéria.

Je dois garder les couloirs, les escaliers et les entrées libres en tout temps.

Ainsi...

J'apprends :

-à suivre les règles de sécurité;

-à vivre en société.

Je développe mon jugement.

Je contribue à un climat de vie sécuritaire.

Bien-être

Règle

Je reconnais ma valeur, mes besoins et mes capacités.

Comportements attendus

Je m'habille de façon conforme au code vestimentaire de l'école.

Je fais attention à mon hygiène personnelle.

Je m'implique dans les activités de l'école.

Je fais des choix favorisant mon développement personnel.

Je vais chercher de l'aide quand j'en ai besoin.

Ainsi...

J'apprends à prendre soin de moi et à respecter le code vestimentaire de l'école.

Je développe une image positive de moi et un sentiment d'appartenance.

Je contribue à un milieu de vie sain.

Qualité de l'environnement

Règle

Je m'engage à prendre soin de mon environnement.

Comportements attendus

J'adopte des comportements responsables envers mon environnement: recyclage, réutilisation et récupération.

Je garde en bon état le matériel, les lieux et le mobilier.

Ainsi...

J'apprends :

-à reconnaître la valeur des choses;

-à utiliser le matériel et les lieux selon leur fonction.

Je développe la notion de collectivité et du bien partagé.

Je contribue à un milieu de vie accueillant.

Assiduité et ponctualité

Absences

-Mes parents doivent en informer le secrétariat de l'école (514-596-5523) dès le matin.

-Je dois me présenter le lendemain de l'absence au secrétariat pour présenter ma motivation écrite.

-Je prends préférentiellement mes RV médicaux en dehors des heures de classe afin d'éviter les absences.

-Si je dois quitter l'école durant la journée, je dois avoir un mot écrit par mes parents dans l'agenda et je dois le présenter au secrétariat le matin entre 8 h10 et 8 h25.

-Si je dois quitter pour des raisons de santé, le secrétariat avisera mes parents avant mon départ.

-Si je m'absente, je dois m'enquérir auprès de mes camarades des notes, travaux à remettre et évaluation à venir.

Absences prolongées

-Les programmes d'études étant faits pour une année de 180 jours d'école, l'école ne peut encourager les absences familiales. Si toutefois le voyage a lieu, mes parents et moi devons assumer le rattrapage des cours manqués. Il sera important d'aviser les enseignants d'avance, afin qu'ils aient le temps nécessaire pour la planification des travaux.

Absences aux évaluations ministérielles et CSDM

Les motifs d'absence autorisés sont :

-Décès d'un proche parent

-Maladie ou accident justifié par un billet médical

-Convocation par un tribunal

-Participation autorisée au préalable par la direction à un événement national ou international.

Retards

-Au son de la 2^e cloche, je dois être assis à mon pupitre et prêt à travailler. J'ai tout mon matériel.

-En cas de retard, j'utilise l'entrée principale et me rends au secrétariat.

La direction se réserve le droit de refuser toute motivation jugée trop complaisante. Ex. : Mon enfant s'est réveillé trop tard...

En cas de manquement, les sanctions suivantes sont prévues à l'intérieur de chaque mois :

- 1^{er} retard : avertissement.
- 2^e retard : retenue après l'école.
- 3^e retard : double retenue.
- 4^e retard et plus : la direction se garde le droit d'appliquer l'intervention éducative appropriée selon le cas.

***** Au retour du dîner, l'élève s'expose à une retenue peu importe le nombre de retards accumulés.**

***** Les mêmes sanctions sont prévues pour les retards dus au matériel oublié dans les casiers.**

Code vestimentaire

Couvre-chef

*L'hidjab doit respecter le code vestimentaire et être blanc ou noir.
Les casquettes et bandeaux, style bandana, ne peuvent être portés à l'intérieur de l'école.*

Haut

*Les seuls vêtements acceptés sont ceux de la **collection des Harfangs de Roberval**.*

Bas

Noir franc et uni

Pantalon (standard, non troué), jupe, ou bermudas à la hauteur des genoux, sans motif ni logo, portés à la taille; aucune partie de sous-vêtement ne doit être visible.

En tout temps, la tenue vestimentaire doit être caractérisée par le bon goût, la propreté et la décence.

Souliers

Souliers fermés ou sandales fermées à l'arrière.

Les sandales de plage sont interdites dans l'école.

Costume d'éducation physique ou activité sportive

Je dois porter un t-shirt de couleur autre que noir ou blanc, un short ou un pantalon de sport.

Je porte obligatoirement des souliers de course.

Arts plastiques, sciences ou activités technologiques

Je porte le sarrau obligatoirement au laboratoire de sciences.

Je porte le sarrau uniquement en arts et en sciences.

Au laboratoire, pour des questions de sécurité, le port du soulier fermé est obligatoire.

Je porte mes lunettes de sécurité et mes gants pour les travaux mécaniques en activité technologique.

infos

infos

infos

Entrée et sortie

J'utilise uniquement l'entrée des élèves sur la rue Jarry ou l'entrée de l'Académie à l'arrière du bâtiment. Pour des raisons de sécurité, je ne peux pas circuler sur la voie qui permet d'accéder au stationnement de l'Académie.

Retards

J'utilise l'entrée principale pour me rendre au secrétariat.

Heure du dîner

J'ai accès aux casiers de l'étage pour y déposer ou prendre des effets. Je ne peux pas y demeurer. Je dois utiliser la cafétéria ou l'agora pour mes activités.

Nourriture

Je ne consomme aucune nourriture ou boisson à l'extérieur de la cafétéria.

Je prends mon repas du midi à la cafétéria. La nourriture achetée dans les restaurants des environs doit être consommée à l'extérieur.

Casiers/cadenas

Je reçois mon casier en début d'année. J'occupe seul mon casier et je ne peux le changer sans la permission de la direction.

J'utilise obligatoirement le cadenas de l'Académie.

Agenda

Mon agenda est un outil de travail indispensable, il est un moyen de communication entre l'école et ma famille. Je dois l'avoir en tout temps et je dois le garder propre. Les photos, dessins ou graffitis sont interdits. Je ne dois pas plier, déchirer ou arracher les pages de mon agenda.

Bibliothèque

Je peux emprunter des livres à la bibliothèque. Des frais de 0,10\$ sont applicables par jour de retard. Je dois rembourser les livres égarés.

Système d'alarme

Je déclenche le système d'alarme/incendie qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante de ma part du système pourrait entraîner une plainte criminelle. Mes parents seront tenus responsables des frais et des dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

Bicyclettes

Je peux stationner ma bicyclette à l'extérieur, les espaces prévus sont devant l'entrée principale de l'Académie.

Stationnement

Le stationnement est réservé aux détenteurs de vignettes.

Je n'ai pas le droit d'y circuler sauf pour stationner ma bicyclette.

Affichage et publication

La direction doit approuver et signer tout document ou affiche qui circule dans l'école.

L'affichage se fait en français.

Vente et collecte

Aucune vente ou collecte n'est permise dans l'école sans l'autorisation d'un membre de la direction.

Dans cette école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (drogues, cigarettes, alcool, etc.).

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION :

*« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*

VIOLENCE :

*« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*

BANQUE DE MESURES DE SOUTIEN ET DES CONSÉQUENCES

L'application des mesures de soutien et de discipline s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. **Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.**

Mesures de soutien	Mesures disciplinaires (éducatives et graduées)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien au développement des habiletés sociales; ➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; ➤ Salle de devoirs obligatoires (SDO); ➤ Salle d'entraide, ➤ Tutorat; ➤ Ressource en français, mathématiques et sciences; ➤ Enseignant ressource; ➤ Récupération; ➤ Rencontres individuelles avec les professionnels concernés; ➤ Communication régulière entre l'école et la maison; ➤ Contrat particulier; ➤ Feuille de route; ➤ Plan d'intervention; ➤ Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou par tout autre intervenant de l'école); ➤ Références à des ressources externes; ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avertissement (verbal ou écrit); ➤ Geste réparateur; ➤ Remboursement ou remplacement du matériel; ➤ Cellulaires ou appareils électroniques confisqués; ➤ Travaux communautaires; ➤ Réflexion écrite; ➤ Retrait de privilège (exemple : activités parascolaires); ➤ Reprise du temps perdu; ➤ Excuses verbales ou écrites; ➤ Perte d'autonomie, déplacement limité; ➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; ➤ Retrait de la classe : se rendre au secrétariat directement; ➤ Retenue après les heures de cours; ➤ Convocation en journée pédagogique; ➤ Convocation des parents; ➤ Fouille des casiers; ➤ Suspension interne; ➤ Suspension externe; ➤ Expulsion de l'école; ➤ Implication du SPVM; ➤ Autre mesure appropriée selon le cas.

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Numéros utiles

Ligne info-parents 514-596-CSDM (2736) du lundi au jeudi de 11h00 à 15 h

Le site web de la CSDM : www.csdm.ca

**Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
(SARCA) :514-350-8800 www.csdm.qc.ca/sarca**

Le comité central de parents : 514-596-6121

**Commissaire -circonscription #6 (Villeray – Petite Patrie)
Kenneth, George : 514-596-7790 pst 7541**

Traitement des plaintes

Le règlement sur les plaintes favorise la recherche de solutions entre les parties impliquées, dans un climat sain et courtois, et répond au besoin de soutien et d'information des élèves ou de leurs parents.

Visitez l'onglet des parents-élèves à csdm.ca pour plus de détails.